



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 39 - MARS 2013**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé**

Arrêté N °2013044-0007 - Arrêté MCI n °2013-04 du 4 février portant délégation

de

signature à Claude Evin - DG ARSIF - Préfet 92

..... 1

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

Décision - Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la

compétence d'ordonnateur secondaire et en matière administrative

..... 8





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013044-0007**

**signé par Préfet des Hauts- de- Seine  
le 13 Février 2013**

**Agence régionale de santé**

Arrêté MCI n °2013-04 du 4 février portant  
délégation de signature à Claude Evin - DG  
ARSIF - Préfet 92



**PREFET DES HAUTS DE SEINE**

**Arrêté MCI n° 2013 - 04 du 13 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France.**

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 31 mars 2011 portant nomination de Monsieur Pierre-André PEYVEL, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté MCI n° 2011-56 du 18 avril 2011 portant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet, tous arrêtés, décisions, conventions, actes, documents et correspondances à caractère administratif, ampliements d'arrêtés préfectoraux, préparés par les services placés sous son autorité et relevant de son domaine de compétence, en ce qui concerne les attributions suivantes :

	BASE JURIDIQUE	DESIGNATION DES ACTES
1	Art L 1321-7, R 1321-6 et R 1321-7 du CSP relatif aux eaux destinées à la Consommation humaine	Autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour la consommation humaine
2	Art L 1321-2-1, R 1321-6 et R 1321-7 du CSP relatif aux eaux destinées à la Consommation humaine	Instauration des périmètres de protection.
3	Art R 1321-15 du CSP relatif aux eaux destinées à la consommation humaine	Détermination des lieux de prélèvement des échantillons pour la vérification de la qualité de l'eau.
4	Art R 1321-16 du CSP relatif aux eaux destinées à la consommation humaine	Demande de modification de programmes d'analyses des échantillons d'eau dans les installations de production et de distribution.
5	Art R 1321-17 et R 1321-18 du CSP relatif aux eaux destinées à la consommation humaine	Demandes d'analyses complémentaires.
6	Art L 1321-9 du CSP relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine	Communication aux maires de données relatives à la qualité de l'eau distribuée
7	Art R 1321-28 et R 1321-29 du CSP relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine	Mise en demeure de mesures préventives dont recommandation de non consommation dans l'attente de résultats complémentaires.
8	Art L 1311-4 du CSP relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine	Exécution immédiate des mesures prescrites par les règlements sanitaires en cas d'urgence, notamment de danger ponctuel imminent pour la santé publique.
9	Art L 1331-25 à 28-1 du CSP Art L 1416 du CSP	- Information des propriétaires, usufruitiers, usagers et occupants d'immeubles déclarés insalubres de la tenue des réunions du Conseil

10	Décret n° 2006-672 du 6 juin 2006	départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et notification des extraits de délibérations du CODERST relatifs aux déclarations d'insalubrité et des arrêtés d'interdiction d'habiter.
11		- Mise en demeure de faire cesser un danger imminent et constatation du respect de cette mise en demeure (article L.1331-26-1).
12		- Arrêté de déclaration d'insalubrité, interdiction d'habiter, prescription de travaux. - Notification et publication aux hypothèques au frais du propriétaire.
13	Art L1331-28 -3 du CSP	Arrêté prononçant la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité et de l'interdiction d'utiliser les lieux
14	Art L 1331-22 du CSP	Mise en demeure concernant la mise à disposition aux fins d'habitation de caves, sous-sols, combles et pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur.
15	Art L1334-1 à L1334-6 du CSP	- Prescription au directeur de SCHS de réaliser l'enquête environnementale
16		- Prescription au directeur de SCHS de réaliser un diagnostic
17		- Prescription de mesures de réduction du risque
18		- Notification de travaux palliatifs et mise en demeure de réponse
19	Art L 1312-1 du CSP,	Habilitation des techniciens sanitaires Départementaux et communaux
20	Art R1334-14 à R1334-29 et R1337-2 à R1337-5 du CSP	Contrôle de l'existence du dossier technique obligatoire d'amiante (Etablissement recevant du public et parties communes des immeubles), et le cas échéant, de la réalisation de diagnostic, des travaux de confinement et de retrait d'amiante.

21	Art L 1332-2, 1332-4 du CSP Décret n°2006-676 du 8 juin 2006	- Contrôle du respect des normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées - Mise en demeure de satisfaire aux dispositions du CSP - Fermeture totale ou partielle suite au constat de non respect des conditions d'hygiène et de sécurité en cours d'exploitation et hors période d'exploitation
22		
23		
24	Arrêté du 30 octobre 1987 modifié du Ministre de l'équipement du logement, de l'aménagement du territoire et des Transports.	Autorisation d'équiper certains véhicules de dispositif lumineux spéciaux.
25	Art R 1311-2 du code de la santé publique	Enregistrement des déclarations de l'activité de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent et le perçage corporel.
26	Art 57 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2003 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé	Enregistrement des diplômes de psychologue
27	Art 45 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable	Convention relative à l'application de l'article 45 (taux de TVA réduit pour les investissements dans le secteur médico-social)

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de l'agence régionale de la santé, la délégation consentie à l'article 1 sera exercée par Madame Annick GELLIOT, déléguée territoriale de l'agence régionale de santé pour le département des Hauts-de-Seine, et Monsieur Didier MARTY, délégué territorial adjoint.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de l'agence régionale de santé, de la déléguée territoriale et du délégué territorial adjoint, la délégation de signature sera exercée par les agents ci-après désignés dans les matières suivantes :

Points 1 à 23

- Monsieur Jean-Frédéric WESTPHAL, Responsable du Pôle Veille et Sécurité Sanitaire,
- Monsieur Yves IBANEZ, Ingénieur du génie sanitaire,
- Monsieur Gautier JUE, Ingénieur du génie sanitaire,
- Madame Katia ANDRIANARIJANA, ingénieur d'études sanitaires
- Madame Maya MEDIOUNI, Ingénieur d'études sanitaires,
- Monsieur Djibril TOURE, Ingénieur d'études sanitaires,

Points 24 à 26

- Madame Nelly BOUSSYGUINE, Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
- Monsieur Sacha LEMATTRE, Responsable de Service, Département Offre Ambulatoire,

**ARTICLE 4** : Sont exclus de la présente délégation les actes visés en annexe 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Délégation est donnée à Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, pour signer tous mémoires en défense en matière de référé administratif (art L 521-1 et 521-2 du code de justice administrative) et pour assurer la représentation du préfet.

**ARTICLE 6** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de l'agence régionale de la santé, délégation est donnée à Madame Annick GELLIOT, déléguée territoriale de l'agence régionale de santé pour le département des Hauts-de-Seine, et Monsieur Didier MARTY, délégué territorial adjoint pour signer tous mémoires en défense en matière de référé administratif (art L 521-1 et 521-2 du code de justice administrative) et pour assurer la représentation du préfet.

**ARTICLE 7** : L'arrêté MCI n° 2011-56 du 18 avril 2011 est abrogé.

**ARTICLE 8** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Nanterre, le 13 février 2013

Le Préfet,

  
Pierre-André PEYVEL

**ANNEXE**  
**ACTES EXCLUS DE LA DELEGATION DE SIGNATURE**

- Mémoires en défense en matière de recours pour excès de pouvoir, sauf lorsqu'ils se bornent à confirmer ou développer les conclusions de précédents mémoires relatifs aux mêmes affaires,
- Mémoires en déclinatoire de compétence en matière de conflit d'attribution, Arrêtés élevant le conflit d'attribution,
- Requêtes devant le tribunal administratif concernant les instances de l'Etat
- Arrêtés d'hospitalisation sans consentement (hospitalisation d'office, abrogation), article L 321.3-1 à 3213-10 du code de la santé publique,
- Arrêté désignant les membres du comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins
- Demande de prise de mesures correctives pour rétablir la qualité de l'eau, après mise en oeuvre des articles R ;1321-26 et R1321-27, ou en cas de dépassement de références de qualité ou en cas de risque grave causé par une installation intérieure.
- Demande d'interruption ou de restriction de la distribution de l'eau
- Dérogation aux limites de qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau alimentaire
- Injonction à toute personne mettant à disposition des locaux ou installations présentant un danger pour la santé ou la sécurité de leurs occupants (art L 1331-24 du CSP)
- Mise en demeure de faire cesser une situation de sur occupation de locaux d'habitation (art L 1331-23 du CSP)
- Exécution d'office de mesures destinées à écarter un danger imminent (art L.1331-26-1 du CSP)
- Evacuation d'office d'un immeuble et réalisation d'office des mesures rendant impossible son accès (article L1331-28-I du CSP)
- Action aux fins d'expulsion aux frais du propriétaire ayant satisfait ses obligations d'offre de relogement (article L.1331-28-2-III)
- Article 1331-29 du CSP : action du préfet à défaut du maire pour la réalisation d'office des mesures nécessaires
- Exécution de travaux palliatifs plomb (articles L.1334-2, L.1334-3 du CSP)



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le  
directeur régional  
le 06 Mars 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

Décision portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire et en matière administrative



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-246  
portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1035 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude

RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013053-0007 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°2013008-0004 du 8 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IdF n° 2013-1-107 du 30 janvier 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de Madame la Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement

durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

## **ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET**

### **SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- "Sports" (n°219)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Christian CURE, directeur adjoint en charge du développement durable,
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Mireille VIORA, directrice de projet auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute

pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Christian CURÉ et à M. Michel LAMALLE pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à , Mme Mireille VIORA et Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de leurs attributions et relevant des programmes du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie.

## **SOUS-ARTICLE 2 - CABINET**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;
- M. Philippe PERRET, responsable de l'antenne communication DiRIF

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€
M. Philippe PERRET, responsable de l'antenneDiRIF de la		Fournitures, études et services	20.000€

communication			
---------------	--	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Philippe PERRET, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

## **ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE**

### **SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) :

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France :

- subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, adjoint au directeur des routes Île-de-France, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;

- en cas d'absence ou d'empêchement M. Gérald CANON, subdélégation est donnée à Mme Emmanuelle BLANC, adjointe au chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
- M. Jean-François PERRIN, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florian THOMINES, chargé de mission auprès du chef du SEER, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et en cas d'absence et d'empêchement, M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est.

- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
  - M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
  - M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.
3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
    - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR ;
  - **pour le département des politiques routières (DPR) :**
    - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion.
  - **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
    - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
    - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
    - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
    - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
    - Mme Sarah HARRAULT, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
    - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
    - M. Hervé HUARD, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
  - M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;
  - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
  - M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Didier CORBIERE, adjoint au chef de l'UER d'Orsay et M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
  - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
  - M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
  - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
  
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
  - Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics au BGA ;
  - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route ;
  - M. Hassen BEN GUIRAT, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
  - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
  - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
  - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance ;
  - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;
  
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
  - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, MM. Christian-Edgard NGUEBENG et Frédéric CARLIER, adjoints au chef de l'UER d'Eragny ;
  - M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
  - M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation,
  - M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de

leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER	Emmanuelle BLANC, adjointe au chef du SEER	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du DPR	Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130 000€
Jean François PERRIN, chef du DET	Florian THOMINES, chargé de mission, Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET,	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département informatiques (DSIR)	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Robert HANESSE, chef AGER Est	M.Cyril GIROT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Patrick MONNERAYE, chef AGER Sud	M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord	Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON et, en cas d'absence et d'empêchement, à Mme Emmanuelle BLANC, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3, Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :

- M. Didier CATTENOZ, chef du DPR et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
- M. Jean-François PERRIN, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florian THOMINES, chargé de mission auprès du chef du SEER, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chefs du DET ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Cyril GIROT, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande inférieurs à 100 000€ HT.

#### **pour le département des systèmes d'information routiers ( DSIR)**

- M. Alain BOUVIER, chef du département des systèmes d'information routiers, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département

#### **pour le département des politiques routières (DPR)**

- Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat , et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion,

#### **pour le département exploitation et technologies ( DET)**

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**

- M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
- Mme Sarah HARRAULT, chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne,
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
- M. Hervé HUARD, chef du PCTT Champigny-sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de la maintenance,

### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud,
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
- M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Didier CORBIERE, adjoint au chef de l'UER d'Orsay et M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
- M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**

- Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics du BGA,
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route ,
- M. Hassen BEN GUIRAT, chef de l'UER de Boulogne Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne Billancourt,
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement , M. Alexandre BONNEAU , adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest,

### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian-Edgard NGUEBENG et Frédéric CARLIER, adjoints au chef de l'UER d'Eragny
- M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

## **SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, adjoint au directeur des routes Île-de-France, chef du service de modernisation du réseau , à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense, :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels,.
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, en cas d'absence ou d'empêchement M.Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest,
- M. Laurent CALVALIDO, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M.Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ,
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest et ,en cas d'absence ou d'empêchement àM. Ghislain FRAMBOURT, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest ,

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR,		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET,	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET,	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent CALVALIDO, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef	Ghislain FRAMBOURT, adjoint	Travaux	206.000€

du DMR Nord-Ouest	au chef du DMR Nord-Ouest	Fournitures, études et services	130.000€
-------------------	---------------------------	---------------------------------	----------

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Éric DEBARLE, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20.000 € HT :

**pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**

- Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opération,
- M. Vincent ROUCOU-DAVID, responsable d'opération
- M. Jean DA COL, responsable d'opération,
- M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opération,
- Mme Camille REMY, responsable d'opération.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**

- Mme Cécile RAOUX, responsable d'opération,
- M. Anatole CAULET, responsable d'opération,
- M. Roger BLAIZE, responsable d'opération,
- M. Vincent GILARD, responsable d'opération
- M. Guillaume FAYE, responsable d'opération

**pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**

- M. Laurent NICOLE, responsable d'opération,
- M. François CRUMIERE, responsable d'opération,
- M. Mathias RACHET, responsable d'opération,
- M. Loïc MIGNON, responsable d'opération,
- M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opération,
- Mme Malvina SIMON, responsable d'opération.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**

- Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opération,
- M. Yves DANTEC, responsable d'opération,
- M. Rolin MARQUES, responsable d'opération,
- Mme Hélène SIRI, responsable d'opération ,
- M. Claude DRONNIER, responsable d'opération.

**pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Patricia RADJOU , chef du bureau

### **SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :  
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, adjointe au directeur des routes Île-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement , M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE,
- M. Christophe HUSSER, chef du département d'ingénierie Est (DIE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre PEYRAC, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art (DIOA),
- M. Laurent-Félix BLANC, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) et, en cas d'absence ou d'empêchement, Simon CHAMORET-DEVERGNE, adjoint au chef du DIO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

#### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €

Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Christophe HUSSER, chef du DIE	Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent-Félix BLANC, chef du DIO	Simon CHAMORET-DUVERGNE, adjoint au chef du DIO	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4.000€ HT :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim,
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

## **ARTICLE 4 – DIRECTION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ILE-DE-FRANCE**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique,

-M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE.

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
Emmanuel NEUVILLE	Philippe JEROME	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre des marchés à bons de commandes relevant de ses attributions.

## **ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)

- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen , adjoint au chef du SCEP

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER , chef du SCEP	Mr Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à Mme Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP , dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières"(n°723)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
- M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Eric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

-M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :

- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
- Mme Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière,

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M.Pierre-julien EYMARD chef du SPOT	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-julien EYMARD pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative :

- "Sports" (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude

Garamont à Colombes ;

-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;

-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**

-M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction( SBDEC)

-M. Marc JAOUEN, adjoint au chef de service et chef du département Qualité et Développement durable,

-Mme Florence DERUMIGNY, M. François BOURGEOIS, M. Mathieu GATEL  
chargés d'études, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JAOUEN,

-Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-françois LATGER

-Mme Christiane Dupleix, M. Hugo BERTHELE, M. David PILLON chefs de pôle au DSI, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARILLA.

**pour le SBDEC - antenne Nanterre**

-M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC,

-Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC,  
en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

-M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

-M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC,  
en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

**pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

-Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,

-M. Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC

-M. Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELAUNAY

-M. François GROS, responsable de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,

-Mme Marielle TOUPILLIER, chargée de mission

-M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

**pour le SBDEC - antenne Créteil**

- , M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim,

-M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CROSNIER,

-M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de

Créteil du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CROSNIER

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**

- M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction,
- M. Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable
- Mme Florence DERUMIGNY, chargée d'études
- M. François BOURGEOIS, chargé d'études
- M. Mathieu GATEL, chargé d'études
- Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)
- M. Hugo BERTHELE, chef de pôle au DSI
- M. David PILLON, chef de pôle au DSI

**pour le SBDEC - antenne Nanterre**

- M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC

**pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC
- M. Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF de l'antenne de Rosny-sous- Bois du SBDEC
  - M. Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELAUNAY,
- M. François GROS, responsable de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,
- Mme Marielle TOUPILLIER, chargée de mission de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;
- M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

**pour le SBDEC - antenne Créteil**

- M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim,
- M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,
- M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,
- les pièces relatives à la constatation de la dépense.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, chef du SBDEC		Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)	Hugo BERTHELE, David PILLON, chefs de pôle au DSI,	Travaux, Études et services	90.000€
Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable	Florence DERUMIGNY, François BOURGEOIS, Mathieu GATEL, chargés d'études	Travaux, Études et services	90.000€
André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC  Didier BEDUNEAU, responsable de QSAO (antenne de Nanterre du SBDEC)  Caroline LORENZ, responsable de CP1 (antenne de Nanterre du SBDEC)  Tristan MUET, responsable de CP2 (antenne de Nanterre du SBDEC)		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC  Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF (antenne de Rosny-sous-Bois)  François GROS, responsable de l'EPB2		ravaux, Études et services	90.000€

(antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC) Marielle TOUPILLIER, chargée de mission (antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC)  M.Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC			
Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim		Travaux, Études et services	90.000€
Thierry STROBEL, adjoint au chef de l'antenne de Créteil du SBDEC	M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,  Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France (antenne de Créteil du SBDEC)	Travaux, Études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

4. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 300 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. André DELANNAY, Mme Claire CHABRIER-GAY et M. Daniel CROSNIER, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 90 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 90 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

## ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports

-M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE

-M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés

-M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers

-Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions aux personnes suivantes:

-M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,

-M.Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,

-M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,

-M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des

transports routiers,  
-M. Richard JANIAK, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€, à :

-M. Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

## **ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
- M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF, ,
- Mme Bernadette Faure-Alibert, secrétaire générale déléguée CETE,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des ressources humaines,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement

général de la comptabilité publique les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

**pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

**pour le secrétariat général délégué à la DiRIF**

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;
  - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
  - M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :
- M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique,
- M. Christophe CAPELLIER, pôle informatique,

**–pour le secrétariat général délégué au CETE**

- M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF.

**–Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT

Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€
		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG délégué DIRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €
Bernadette AURE-ALIBERT, SG déléguée CETE		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions ;

**pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Celestin NEULLAS, responsable de l'unité service à l'utilisateur

**pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DIRIF**

-M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH
- Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH
- Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, ( BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ ;

- M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique
- M. Christophe CAPELLIER, pôle informatique,

-Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques

**pour le secrétariat général de la DRIEA délégué au CETE**

-M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF,

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer

tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, chargée de marchés, ,
- Mlle Christelle DUFRECHE, ajointe au chef du bureau des finances.

## **ARTICLE 11 – UNITES TERRITORIALES**

### **SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " ( n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean Jacques MUR, chef de la mission d'appui au pilotage local

#### **–Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence	Passation et exécution de marchés et accords cadres
-----------------	-------------------------------	---

	d'empêchement	CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Jean-Jacques MUR	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## **SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François BERTRAND, directeur d'unité territoriale
- Mme Magali PINON-LECONTE, directrice adjointe
- M. Thierry KEHRINGER, chef du service sécurité, éducation routière
- Dorothee DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Mme Françoise BARON, chargée du suivi budgétaire, et du contrôle de gestion
- M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François BERTRAND	Thierry KEHRINGER, Catherine JARRY, Magali PINON-LECONTE	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

### **SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière,
- M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER
- Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire ,

2 .Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toute pièces relative à l'exercice de la

compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :  
Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du bureau des ressources et de la logistique par intérim.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,  
-M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Mme Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, Aline CHERTON-SAUNIER,  Monsieur Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale,

-M. Philippe STIEVENARD, directeur d'unité territoriale adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON

-Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Philippe STIEVENARD, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## **ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, adjointe au chef du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM), responsable d'unité par intérim ;
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité par intérim ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- Mme Louisa DJENNADI, valideur ;
- Mme Camille MARTINE, valideur ;
- Mme Emilie NIKOU, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Sonia LOPES, valideur
- Mme Mélissa RAMIER, valideur
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur
- Mme Gizlaine EL AKROUCHE, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS :

- Mme Faridat ABDALLAH
- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mr Amédée BATOUMENI-LOUYA
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Valérie BOUHRAOUA
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mme Cynthia LOIAL
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Souaade MOKEDDEM
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

### ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-111 du 5 février 2013 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le **06 MARS 2013**

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

Jean-Claude RUYSSCHAERT

